Certes, les juifs disent que le retrait lors du coït (« Al-'Azl ») c'est le petit enterrement des filles vivantes. Il a dit : "Les juifs ont menti ! Si Allah voulait créer quoi que ce soit, ils n'auraient pu L'en détourner !"

Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate : « Un homme a dit : "Ô Messager d'Allah ! J'ai une servante et je me retire d'elle [au moment de l'éjaculation] car je répugne à ce qu'elle tombe enceinte. Mais je désire ce que les hommes désirent et les juifs racontent que le retrait [au moment de l'éjaculation] c'est le petit enterrement des filles vivantes. Il a dit : "Les juifs ont menti ! Si Allah voulait créer quoi que ce soit, rien ne pourrait Le détourner. " »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce récit invalide ce que les juifs ont prétendu concernant le fait que le retrait [au moment de l'éjaculation] empêchait catégoriquement la grossesse. Ils ont de ce fait assimilé cet acte à la rupture de la lignée par le biais de l'enterrement vivant des jeunes filles [au temps de la période préislamique]. Mais, le Prophète (sur lui la paix et le salut) les a déclarés menteurs et a informé que cet acte n'empêche pas la grossesse si Allah souhaite créer quoique ce soit. Et s'Il ne souhaite rien créer, cela n'est pas réellement synonyme d'enterrement vivant de la jeune fille. Voilà pourquoi, il a permis à ce Compagnon de se retirer de sa servante et a réfuté la prétention des juifs.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58101